

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/054

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 04 AVRIL 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : PROGRAMME DE L'ONF DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2019 EN FORETS COMMUNALES

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Daniel GREFF, conseiller municipal chargé de la nature, de la forêt et de l'environnement,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- approuve le programme et les propositions de travaux établis par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'année 2019,
- décide de réaliser ces travaux avec le concours des services de l'O.N.F. et d'approuver l'état de prévision des travaux d'entretien 2019 à effectuer en forêt communale de Sarralbe, Cantons St Hubert, Feywald et Waldlothingen,
- autorise le Maire à signer le devis de travaux selon détail ci-dessous :

| | |
|--------------------------------------------|------------------|
| ➤ Travaux : | 46.937,32 € H.T. |
| ➤ Entretien de la prairie naturelle : | 6.190,00 € H.T. |
| ➤ Assistance technique à donneur d'ordre : | 4.261,49 € H.T. |

ainsi que le devis relatif à l'assistance à la consultation pour un montant de 540,00 € H.T.

- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 12 avril 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 12 avril 2019
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
Jean-Paul SCHMITT